



ARRÊTÉ DU MAIRE

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Domont

Direction Générale
DGS/VB
N° 2026 / 127

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DESIGNATION DE MADAME MATHILDE THERIZOLS, CONSEILLERE MUNICIPALE, EN QUALITE DE CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le Maire de SAINT-PRIX,

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18,
- VU** Le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L.731-1 et suivants et D.731-14,
- VU** La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 13,
- VU** Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,
- VU** La délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026, portant élection de Monsieur Daniel KAYAL, en qualité de Maire,
- VU** La délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT Que le correspondant incendie et secours est chargé de missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil municipal,

CONSIDERANT Que le Maire peut lui confier des missions spécifiques,

CONSIDERANT Qu'il convient de désigner le correspondant incendie et secours de la commune de Saint-Prix,

ARRETE

ARTICLE 1 - Madame Mathilde THERIZOLS, conseillère municipale, est désignée correspondante incendie et secours de la commune de Saint-Prix,

ARTICLE 2 - A ce titre, Madame Mathilde THERIZOLS est chargée des missions suivantes :

- D'informer et de sensibiliser des habitants et membres du Conseil municipal sur les questions de sécurité civile ;
- De participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune ;
- De concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- De concourir à la mise en œuvre par la Commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- De concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20260723-ARR2026-127-AR
Date de réception préfecture : 24/07/2026

ARTICLE 3 - Dans le cadre de ses missions, Madame Mathilde THERIZOLS rendra compte à Monsieur le Maire des missions exercées et informera le Conseil municipal des actions qu'elle mène dans son domaine de compétence.

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le sous-Préfet de Sarcelles et à Monsieur le Président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Val d'Oise.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune et affiché conformément aux dispositions de Code générale des collectivités territoriales.

Il sera transmis à Monsieur le préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de légalité et l'inscrire au registre des arrêtés, et notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse www.telerecours.fr

Saint-Prix, le 23 juillet 2026

Daniel KAYAL



Maire de Saint-Prix

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 24/07/2026

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20260723-ARR2026-127-AR
Date de réception préfecture : 24/07/2026